

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

ID : 019-200078947-20211126-2021\_26\_11\_16-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU COMITE DU SYNDICAT**

DELIBERATIONS  
DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BERTRANDY Pierre

**Date de convocation : 28/10/21**

<b>Membres en exercice : 134</b>	<b>Présents : 108</b>	<b>Votants : 108</b>	<b>Pour : 108</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE :</b>	<b>2021-26-11-16</b>
<b>Objet :</b>	<b>Budget principal 2021 – Décision modificative n°2</b>

Vu la délibération n°2018-B-07-12-03 en date du 7 décembre 2018 approuvant que la contribution financière du Syndicat de la Diège pour la construction du réseau d'initiative publique FTTH sur le périmètre de ses 65 communes (Jalon 1 du SDAN) est désormais totalement en avance remboursable et que les conventions de fonds de concours avec le Syndicat Mixte DORSAL sont annulées ;

Monsieur le Président propose de modifier le budget principal 2021 afin d'annuler l'amortissement du fond de concours versé à DORSAL en 2018. En effet, suite à la transformation du fonds de concours en avance remboursable, le mandat de paiement du fond de concours du 27/09/2018 avait été annulé mais pas les écritures liées à son amortissement passées le 25/06/2019.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité :**

- APPROUVENT la proposition du Président ;
- DECIDENT de modifier le budget principal 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
➤ C/023 : + 593 391 €	➤ C/7811 : + 593 391 €	➤ C/28041583 : + 593 391 €	➤ C/021 : + 593 391 €
<b>Total : 593 391 €</b>	<b>Total : 593 391 €</b>	<b>Total : + 593 391 €</b>	<b>Total : + 593 391 €</b>

- AUTORISENT le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC,  
Le 26/11/2021  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

